

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 14 JUIN 2016

Convocation du 07 juin 2016

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, MAUDUIT Karine, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

Excusées : Mmes LEGALLAIS Valérie et FERRARY Claire.

Absents : MM. QUENTIN Simon et LEVALLOIS Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant les séances précédentes. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 19 avril et 17 mai 2016.

I. SUBVENTIONS 2016 :

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

- Croix Rouge – délégation de La Haye du Puits	100 €
- Chorale « Entre la Douve et l'Ay »	100 €
- Association Parents d'Elèves Denneville	200 € + 4 500 € (correspondant aux charges personnel transport scolaire)
- Association Anciens Combattants Denneville	200 €
- Club des Aînés	200 €
- Société de Chasse de Denneville	200 €
- Association Loisirs & Fêtes de Denneville	200 €
- Amicale Saint-Héliér	200 €
- Amicale Denneville/Dennweiler	200 €
- « Bouge avec Léo »	200 €
- Den'Voiles	200 €
- Le Réveil de Portbail	100 €
- Les Cadets – Sapeurs-Pompiers Portbail	100 €
- Judo Club de Barneville-Carteret	100 €
- JADSR	200 €
- District de Football de la Manche	100 €
- Association Syndicale de Denneville Plage	1 400 €

Mme le Maire notifie que la subvention versée à la Coopérative Scolaire de Denneville sera étudiée à la prochaine rentrée scolaire suivant les besoins de l'École. Jusqu'alors le montant alloué avait pour but d'aider au financement de la piscine et du transport correspondant – frais qui désormais incomberont directement à la commune.

II. ACQUISITION DE LA PARTIE STATION DE RELEVAGE / PARCELLE LEROUX :

Mme le Maire fait part de la vente de la propriété de M. LEROUX Denis, sise Rue du Centre, cadastrée AN-420, AN-421, AN-422, AN-531 et AN-532.

Considérant l'implantation d'un poste de relevage et d'un poste de transformation EDF sur la propriété de M. LEROUX Denis et qu'il est opportun pour la commune de reprendre les sols de ces deux postes à l'occasion de cette vente,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte de reprendre, moyennant la quote-part des frais de géomètre s'élevant à 400,00 € TTC, les sols :

- du poste de relevage, cadastré AN-735, pour une contenance de 11ca ;
- du poste de transformation EDF, cadastré AN-737, pour une contenance de 26ca.

Et donne pouvoir à Mme le Maire pour cette acquisition.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 14 juin 2016

III. TRAVAUX SALLE CONVIVIALITÉ :

Après étude par la commission *Travaux Bâtiments Communaux*, M. LECOURT présente les propositions suivantes :

1/ Poste électricité :

Devis des établissements FRIGOT et FAUVEL/DUGOUSSET.

Après examen le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, retient l'offre de l'entreprise FRIGOT, mieux disante, pour un montant de 2 128,27 € TTC, comprenant :

- Mise aux normes du tableau électrique
- Éclairage LED 40W (x 8)
- Pose VMC
- Pose de 10 prises de courant
- Pose de 2 blocs de secours
- Pose de 4 radiateurs type panneaux rayonnants muraux 1500W avec gestion calybox

2/ Poste Menuiserie / isolation : (Sortie de M. HEURTEVENT ayant répondu à l'offre)

Devis des entreprises PC RENOVATION, GOSSELIN et HEURTEVENT.

Après examen le Conseil Municipal, à 10 voix POUR, retient l'offre de l'entreprise HEURTEVENT pour un montant de 26 113,89 € TTC, comprenant :

- Charpente : remplacement de l'existant trop faible ou inexistant.
- Pose d'un plafond (B.A.13) sur ossature métallique avec incorporation laine de verre.
- Pose de 2 portes gamme lourde en alu laqué blanc ouvrant à l'extérieur.
- Doublage – isolation des murs intérieurs.
- Fourniture et pose d'une cloison amovible Ecoplast à 2 vantaux.
- Prévoir la démolition de l'escalier en béton actuellement présents dans la salle.

Début de chantier courant juillet 2016.

Poste Peinture : faire établir un devis. Mme le Maire signale la possibilité de faire appel aux agents techniques de la commune de Portbail formés pour ce type de travaux.

IV. TRAVAUX VOIRIE :

Après étude par la commission *Travaux & Voirie*, M. LANGLOIS propose les aménagements suivants :

1/ Rue de la Gamburie :

Réalisation, début juillet 2016, d'un passage surélevé au niveau du Camping « l'Espérance » pour un montant de 1 169,28 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis.

2/ Parking devant Centre Commercial de la Plage :

Réalisation début septembre 2016, à partir du 06, de l'aménagement du terre-plein situé devant l'Office du Tourisme en places de stationnement, dont 2 PMR, par l'entreprise LAISNEY pour un montant global de 24 152,29 € TTC ; variante retenue : moins-value pour remplacement du pavage par du béton désactivé en gravier de Lieusaint.

M. LANGLOIS rappelle que l'entreprise LAISNEY, retenue pour ces travaux en séance de conseil du 17 septembre 2015, a été obligée de réviser sa proposition afin de répondre et d'intégrer les normes d'accessibilité au niveau du cheminement et accès aux commerces.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce devis, mais refuse de remplacer le mobilier urbain qui consisterait à déposer les actuelles bornes de sécurités bleues pour la pose de nouvelles normalisées. Le coût de l'opération sera donc minoré d'environ 4 000,00 €.

3/ Centre Bourg :

M. LANGLOIS signale qu'une réunion avec la Direction Départementale des Routes a eu lieu le 07 juin dernier afin d'étudier un aménagement pour faire ralentir la circulation de manière douce aux abords de l'école sur l'axe de la Grand Rue. Une première proposition, des services de la DRD, serait la réalisation de places de stationnement devant la parcelle cadastrée AK-14, formant ainsi une chicane.

A la demande des conseillers, une demande de chiffrage sera faite pour installation de feux de circulation automatiques.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 14 juin 2016

D'autre part, M. LANGLOIS indique que l'ensemble des passages piétons seront repeints ainsi que le carrefour de la place Saint-Marcouf.

V. ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE :

M. LECOURT signifie la nécessité de remplacer un des postes informatiques de la médiathèque.

Un devis de la société A.N.I. Informatique, Lessay, est présenté pour un montant de 779,52 € TTC, correspondant à une Unité Centrale + écran LED 21.5" Fujitsu.

Parallèlement M. LECOURT fait part d'une première proposition de la société DECALOG pour l'installation de la dernière version du logiciel PAPRIKA (e-Paprika) pour un montant de 5 360,00 € TTC, comprenant migration des données + formation du personnel et d'une seconde proposition pour simple assistance à la réinstallation et transfert des données du logiciel actuel pour un montant de 540,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal retient le devis de la société A.N.I. Informatique et la seconde proposition de la société DECALOG.

D'autre part Mme le Maire signale que le poste informatique du bureau de la direction de l'école a également été remplacé pour dysfonctionnement par la société A.N.I. Informatique pour un montant de 635,76 € TTC.

Afin de financer ces deux opérations non prévues au Budget Primitif, Mme le Maire présente le projet de décision modificative budgétaire n°1 du budget général 2016 :

- c/023D – Virement section Investissement	+ 1 500,00 €
- c/021R – Virement de la section Fonctionnement	+1 500,00 €
-c/2183D – Matériel de bureau et Informatique	+1 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord à la décision modificative n°1 du budget général 2016.

VI. FLEURISSEMENT :

Mme SAVARY propose de maintenir un concours de fleurissement communal avec reprise du cahier des charges de l'association Fleurissement de la Côte des Isles comme base de règlement. Catégories retenues « Maison avec jardin » ; « Façades » ; « Bâtiment à usage Touristique, Commercial et Artisanal » et « Lieu Public ».

Le jury sera composé des membres de la commission *Fleurissement* + Alain JEAN + personnes extérieures.

Le passage du jury est programmé mi-juillet.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

- **Feu d'artifice :** M. LANGLOIS rappelle que le tir du feu d'artifice est programmé le samedi 13 août 2016. Indisponible ce week-end là, il sollicite des élus pour la mise en place d'une remorque agricole, type plateau à foin, sur laquelle seront installées les fusées pour éviter toute prise d'eau.

Ce matériel doit être mis à disposition dans l'après-midi auprès des artificiers, puis remorqué dans la soirée au plus bas de la laisse de mer et mis hors d'eau après le tir.

Une autre remorque doit être également mise en place sur le parking, face aux commerces de la plage, pour le matériel de sono. ⇒ Élu retenu : Alain JEAN, entre autres.

- **Subvention FISAC :** Mme le Maire fait part de la réception de la notification définitive, après calcul des dépenses réelles, de la subvention versée au titre du FISAC d'un montant arrêté à la somme de 97 616,35 €.

- **Vente terrain Rue de la Gamburgie :** Mme le Maire annonce que les parcelles AN-641 et AN-642, sises Rue de la Gamburgie, mises en vente par la Commune au prix de 40 000,00 €, ont trouvé acquéreur. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Mme le Maire pour concrétiser cette vente.

- **P.L.U. :** Mme le Maire rappelle que la consultation du projet de P.L.U. de la commune par les personnes publiques et associées est en cours. A ce jour, un seul avis défavorable a été rendu par la

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 14 juin 2016

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) du fait d'une consommation du foncier naturel trop importante.

- Divers :

- *Schéma Intercommunal* : Mme le Maire signale que le Conseil Municipal devra délibérer courant juillet 2016 sur le périmètre arrêté par le Préfet.

- *Commune Nouvelle* : Mme le Maire indique que le projet est pour l'instant en stand-by. Dans l'attente de l'émergence de nouvelles intentions, Mme le Maire ambitionne la mutualisation de certains services et équipements.

- *Transport scolaire* : Mme le Maire fait part du courrier du Conseil Général du 3 juin dernier, signalant que les effectifs seront surveillés à la rentrée 2016. Si insuffisant, le transport serait supprimé en 2017 ; sachant qu'il faut un minimum de 8 élèves.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 23h30*